

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE
Membres excusés : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Hôtel de Mucie, 2 rue Lamonnoye et 4-6 rue Jeannin - Ravalement des façades - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Lancement de la procédure de consultation

Monsieur Jean-Pierre GILLOT, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'optimisation de l'occupation du patrimoine municipal, l'Hôtel de Mucie a fait l'objet de deux rénovations intérieures afin d'accueillir d'une part, la direction des personnes âgées et la direction de la petite enfance au 2, rue Lamonnoye et d'autre part, la trésorerie municipale au 4 - 6 rue Jeannin.

Il est proposé aujourd'hui de compléter ces rénovations par le ravalement des façades de l'Hôtel de Mucie rue Lamonnoye, rue Longepierre et rue Jeannin.

Les travaux comporteraient la réfection complète des enduits, le remplacement et le nettoyage de certains éléments architecturaux en pierre de taille, ainsi que la révision et la mise en peinture des menuiseries extérieures.

La maîtrise d'oeuvre des travaux, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 200 000 € TTC, pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Il est proposé d'engager une procédure d'appel d'offres pour leur réalisation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter le programme de rénovation des façades de l'Hôtel de Mucie ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 200 000 € TTC ;
- 3) décider de confier leur maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;

4) m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ;

5) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

6) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

7) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

8) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2006 de la Ville ;

9) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT